



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale

1^{er} décembre 2021
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022

Du 31 janvier au 4 février 2022, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Salvador

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) :	13,2 millions de dollars : 4,1 millions provenant de ressources ordinaires et 9,1 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources
Durée du programme :	Cinq ans (2022-2026)
Cycle d'assistance :	Neuvième
Catégorie :	Niveau III
Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2022-2026

I. Considérations générales

1. Le Salvador compte 6,32 millions d'habitants, principalement concentrés dans les zones urbaines (61,7 % contre 38,3 % dans les zones rurales). Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 26,9 % de la population totale. Avec une baisse du taux de fécondité (1,7 enfant par femme en 2020), le pays connaît un dividende démographique qui s'étendra jusqu'en 2040. Environ 468 075 personnes souffrent d'un handicap quelconque. Environ 13 310 personnes s'identifient comme indigènes (Nahua-Pipil, Kakawira et Lenca) et 7 441 comme afro-descendants (recensement, 2007), avec toutefois d'importantes sous-estimations.

2. Le Salvador est classé comme un pays présentant un niveau moyen de développement humain, mais avec des disparités persistantes entre les zones rurales et urbaines, l'ethnie, l'âge, le genre et le territoire. Le produit intérieur brut (PIB) a diminué de 7,9 % en 2020 et la croissance estimée pour 2021 est d'environ 5 %. La pauvreté multidimensionnelle touche 28,1 % des ménages (2,1 millions de personnes), surtout en milieu rural (46 % contre 17,5 % en milieu urbain), dirigés par des femmes (31,1 %) et par des jeunes (41,8 %).

3. Le taux net de migration est négatif (-4,8 pour 1 000 habitants). Environ 2,2 millions de Salvadoriens vivent aux États-Unis. Parmi les causes de la migration et du déplacement figurent le manque d'opportunités économiques, la violence des gangs, les crises humanitaires et le changement climatique. Le pays est confronté au défi de l'intégration des rapatriés (101 098 entre 2017 et 2020). Les zones urbaines de San Salvador et de La Libertad, et les zones rurales de San Miguel et de La Unión sont les territoires qui présentent les plus forts taux d'émigration et le plus grand nombre de bénéficiaires de transferts de fonds. Ces derniers représentent 21,6 % du PIB et bénéficient à plus de 1,63 million de Salvadoriens.

4. Le pays enregistre un taux élevé d'informalité et de précarité de l'emploi, de sous-emploi et d'importantes inégalités entre les genres, les âges et les zones rurales/urbaines sur le marché du travail, les niveaux de revenus et la protection sociale. Le chômage est deux fois plus élevé chez les jeunes, en comparaison avec la moyenne nationale de 6,3 %. Le revenu de la population rurale est inférieur à celui de la population urbaine, et seules 29 % des personnes handicapées ont un emploi. Les femmes sont surreprésentées dans la population économiquement inactive (76,5 %), avec une surcharge de travail domestique non rémunéré (47,6 %), par rapport aux hommes (5,9 %).

5. Le pourcentage d'analphabétisme (9,6 %), de non-scolarisation (39,3 %) et d'abandon scolaire (4,6 %) est élevé. On estime que 4 adolescents sur 10 abandonnent l'école avant la fin du lycée (pour des raisons économiques, de migration et de violence, mais aussi à cause de violences basées sur le genre et de grossesses précoces). Les enfants et adolescents indigènes handicapés sont confrontés à des difficultés d'intégration scolaire. L'impact de la pandémie de COVID-19 a creusé les écarts d'accès à une éducation de qualité.

6. Le nombre de crimes, dont les homicides (19,5 pour 100 000 habitants en 2020), l'activité des gangs et la culture de la violence font de l'insécurité un défi important. Entre 2007 et 2017, 44 334 homicides ont été commis (51,7 % des victimes étaient des jeunes). Le pays a un taux de féminicide de 3,3 pour 100 000 femmes et, en chiffres absolus, 3 911 femmes et filles sont mortes entre 2012 et 2020. Plus de 90 % des victimes de violences sexuelles sont des filles et des adolescentes. Une femme sur quatre a subi des violences physiques (Enquête nationale sur les violences faites aux femmes, 2017). Parmi les causes, citons l'inégalité entre les genres et les groupes d'âge, la masculinité hégémonique et violente et la tolérance sociale à la violence. Malgré les cadres juridiques pertinents, notamment la loi spéciale globale pour une vie sans violence pour les femmes et la loi sur l'égalité, l'équité et l'éradication de la discrimination à l'encontre des femmes, il existe des lacunes importantes dans leur mise en œuvre et la fourniture de services essentiels pour les survivantes de violences basées sur le genre, en particulier les filles et les adolescentes, les personnes handicapées, celles vivant dans les zones rurales, les migrantes et les rapatriées. Plusieurs facteurs - le manque de couverture, d'accessibilité et d'adéquation aux différents besoins de la population, l'insécurité pour les utilisateurs et les fonctionnaires, les attitudes

et pratiques sexistes des prestataires, ainsi que la surcharge de travail et l'épuisement des prestataires - limitent la disponibilité de services de qualité. L'interdiction légale du mariage des enfants avant 18 ans dans le code de la famille en 2017 n'a pas éliminé les concubinages précoces : 38 522 filles et adolescentes âgées de 12 à 19 ans vivaient en couple, et 258 avaient moins de 14 ans.

7. Le Salvador dispose d'un cadre juridique, réglementaire et politique qui a permis des progrès en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs pour les femmes, les jeunes et les adolescentes - la loi spéciale globale pour une vie sans violence pour les femmes et la loi sur l'égalité, l'équité et l'éradication de la discrimination à l'encontre des femmes, la loi sur la protection intégrale des enfants et des adolescents, la loi « Naître avec affection », la politique de santé sexuelle et reproductive, la stratégie nationale intersectorielle pour la prévention de la grossesse chez les adolescentes, 2017-2021 (ENIPENA), le plan de développement, de protection et d'inclusion sociale, 2019-2022 - mais il existe encore des lacunes dans l'exercice de la santé et des droits sexuels et reproductifs.

8. En 2020, le taux de mortalité maternelle a augmenté de 72 % par rapport à 2019 (actuellement 41,8 décès pour 100 000 naissances vivantes), avec une augmentation de 17 % chez les adolescentes. Les complications chez les adolescentes ont été signalées plus fréquemment en termes d'attention des naissances prématurées (11,2 %), des infections (6,4 %), des hémorragies (11,7 %) et des complications liées aux avortements à risque (20,5 %). La moitié de ces cas concernaient des causes directes. La plupart des décès sont survenus dans la zone ouest (33 %) et dans la région métropolitaine (30 %). L'augmentation des décès maternels (dans un pays où 98,9 % des naissances sont institutionnalisées) s'explique par l'interruption des services d'attention prénatale et postnatale pendant la pandémie de COVID-19, mais aussi par les obstacles à l'accès aux services : manque d'attention 24 heures sur 24 dans les maternités ; accès limité (en raison de la distance, de la violence sociale, de la pauvreté) ; obstacles culturels (croyances et modèles culturels) ; et expériences négatives avec le système de santé (violence obstétrique). L'augmentation des allocations budgétaires pour des services de meilleure qualité destinés aux femmes et aux adolescentes (dans le cadre de la politique « Grandir ensemble ») améliorera les soins obstétricaux et l'attention portée à l'accouchement sans risque.

9. Le taux de fécondité par âge, bien qu'en baisse (68 naissances pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans en 2019), est supérieur à la moyenne régionale, avec de fortes disparités territoriales (taux plus élevés : La Unión, Ahuachapán, Cabañas, Sonsonate et La Paz). En 2020, le ministère de la Santé a enregistré 12 982 grossesses chez des adolescentes. Le nombre de grossesses dues à des violences sexuelles chez les filles de moins de 14 ans (503 filles en 2020) est particulièrement préoccupant. Malgré l'existence de la stratégie ENIPENA et d'un modèle de services de santé pour les adolescents et les jeunes, la réponse multisectorielle sur le territoire doit être renforcée. De même, le ministère de l'Éducation a institutionnalisé un processus de formation à l'éducation sexuelle complète dont la promotion doit être assurée pour atteindre tous les centres et les élèves.

10. Le ministère de la Santé fait état d'une couverture de 31 % des utilisateurs actifs de méthodes contraceptives. Les besoins non satisfaits en matière de contraception sont de 11,1 % pour les femmes âgées de 15 à 49 ans (mariées ou en couple) et sont presque deux fois plus élevés (21,6 %) chez les adolescents âgés de 15 à 19 ans. Cet indicateur représente 10 % dans les zones urbaines et 14 % dans les zones rurales. L'offre et la demande ont été affectées par la pandémie, qui a également augmenté les frais à la charge des utilisateurs et le nombre de grossesses (FNUPA, 2020). La méthode de planification familiale la plus utilisée par les femmes est la stérilisation féminine (36,8 %), l'un des taux les plus élevés au monde. Des méthodes contraceptives hormonales orales et injectées sont disponibles, dont des méthodes à longue durée d'action et des méthodes avec barrière. D'importants obstacles à l'accès à la contraception orale d'urgence persistent, en particulier pour les adolescents, et l'avortement est interdit par la loi dans le pays. Malgré les efforts déployés pour réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, des difficultés persistent : interruption de l'approvisionnement dans les établissements de santé en raison des faiblesses

du système logistique et d'un budget limité ; prescription discrétionnaire des méthodes en raison des croyances des prestataires et des modèles culturels ; manque de connaissances des utilisateurs en matière de contraception. Malgré les progrès effectués dans la prévention et le traitement du VIH et des IST, le nombre de nouvelles infections est préoccupant, en particulier chez les adolescents.

11. Le Salvador est confronté à des difficultés dans la production et l'utilisation de données actualisées, de haute qualité et ventilées, afin d'identifier les inégalités existantes et de tenir compte de la dynamique démographique et des mégatendances. Le dernier recensement de la population et des logements a été effectué en 2007. Malgré les efforts déployés en matière d'enquêtes, de registres administratifs et de statistiques de l'état civil, ceux-ci doivent être améliorés en permanence. Le renforcement et la modernisation du système statistique national sont nécessaires pour garantir une prise de décision opportune, conduire des politiques publiques qui réduisent les inégalités et suivre les progrès de l'Agenda 2030, du Consensus de Montevideo et des engagements volontaires de la CIPD+25.

12. Le programme proposé est aligné sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, en contribuant à ses trois priorités stratégiques : (a) la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et des écarts en matière d'égalité entre les genres ; (b) la transformation économique inclusive et l'atténuation des effets du changement climatique ; et (c) le renforcement de la démocratie, de l'État de droit, ainsi que la prévention de la violence. Le FNUAP soutiendra activement le travail de l'équipe humanitaire de pays et coordonnera le sous-secteur de la violence basée sur le genre. Le FNUAP apportera sa contribution grâce à son avantage comparatif au sein de l'équipe de pays des Nations unies : (a) plaider pour réformer les cadres juridiques, politiques et institutionnels favorables aux droits des femmes et des adolescents ; (b) production et analyse de données pour le suivi et l'évaluation des politiques publiques et des ODD ; (c) leadership et expertise en matière d'égalité des genres, de violences basées sur le genre et de santé et droits sexuels et reproductifs, dans les programmes de développement et d'action humanitaire, ainsi que dans la transformation des normes sociales et celles liées au genre ; (d) expérience dans la promotion des droits des groupes les plus exclus.

13. Le programme proposé est basé sur les leçons tirées de l'évaluation finale du cycle précédent : (a) un plaidoyer constant fondé sur des données factuelles facilite le dialogue politique sur les droits des femmes, des adolescentes et des filles ; (b) l'utilisation d'une stratégie à trois volets - accroître la visibilité (par l'amélioration des données et des connaissances), la participation (par le renforcement de l'engagement des organisations et des groupes dans la prise de décision) et l'inclusion (en intégrant les approches de genre et l'intersectionnalité) - permet au programme de se concentrer sur les populations les plus laissées pour compte ; (c) le renforcement des compétences et du leadership des jeunes est essentiel pour qu'ils deviennent des agents du changement dans l'élaboration des politiques publiques et dans les communautés ; (d) les politiques publiques multisectorielles et multi-acteurs sont plus efficaces pour résoudre les problèmes sociaux complexes ; et (e) la mise en œuvre de stratégies communautaires multi-acteurs augmente la portée et la durabilité.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le FNUAP contribuera à réduire la mortalité maternelle évitable, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, ainsi que les pratiques néfastes et la violence sexuelle, en particulier les concubinages précoces, en démontrant, par un dialogue fondé sur des éléments factuels, sa pertinence pour la réalisation du développement durable et des progrès dans la mise en œuvre de la Décennie d'action (en particulier les ODD 1, 3, 4, 5, 10, 11 et 17), du Programme d'action de la CIPD (Consensus de Montevideo), des engagements volontaires du Sommet CIPD+25 et des priorités nationales (Plan de développement social 2019-2024).

15. Le programme proposé contribuera à accroître la couverture universelle et l'accès équitable aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris les services de santé

maternelle et de planification familiale, ainsi qu'à renforcer une réponse multisectorielle aux violences basées sur le genre par une approche globale, écologique, résiliente et fondée sur les droits, visant à s'attaquer aux causes structurelles (normes sociales et de genre qui reproduisent la violence et la discrimination) et aux inégalités. Pour atteindre ces résultats, elle utilisera une stratégie à trois volets, axée sur (a) le territoire (en donnant la priorité aux départements et aux municipalités présentant les pires indicateurs), (b) les groupes de population spécifiques qui souffrent de discrimination (en particulier les femmes et les adolescents handicapés, les indigènes, les ruraux, les migrants, les personnes déplacées et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, queer, asexuelles (LGTBIQ+)), et (c) axée sur le maintien du continuum développement, humanitaire et paix.

16. Le programme utilisera tous les modes d'engagement (y compris la prestation de services, en fonction du contexte). Le FNUAP utilisera les accélérateurs suivants : (a) les droits humains et les approches transformatrices de genre ; (b) l'innovation, en intégrant l'intelligence démographique et les outils numériques ; (c) la coordination et les partenariats, y compris la coopération et le financement Sud-Sud, en tirant parti de l'expérience régionale d'autres pays ; (d) ne laisser personne pour compte et atteindre d'abord les plus défavorisés ; (e) la production et l'utilisation de données et d'éléments factuels ; et (f) la résilience, l'adaptation et la complémentarité entre les programmes de développement et d'action humanitaire. Un effort programmatique sur la prévention de la grossesse chez les adolescentes constituera également un accélérateur.

17. Pour mettre en œuvre le programme, le FNUAP s'engagera dans une large coordination multisectorielle et favorisera l'appropriation nationale, en soutenant les efforts des institutions gouvernementales. Il créera également des alliances stratégiques avec des partenaires nationaux, le secteur privé, les universités, les médias, les partenaires de coopération internationale et d'autres organisations du système des Nations unies, en promouvant des programmes et actions communs d'assistance technique coordonnée. Les initiatives régionales et sous-régionales seront promues par le bureau régional du FNUAP.

A. Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

18. Le programme contribuera au produit 1 du plan stratégique ainsi qu'aux produits 1 (bien-être social) et 4 (travail décent et productif et moyens de subsistance durables) du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

19. *Produit 1 (spécifique au FNUAP) : politiques et services. D'ici 2026, les institutions et les communautés auront renforcé leurs compétences pour promouvoir et mettre en œuvre des politiques, des plans et des protocoles, ainsi que des mécanismes de responsabilisation, dotés d'un financement adéquat, en vue d'une couverture et d'un accès universels aux informations et aux services de santé sexuelle et reproductive, en mettant l'accent sur la planification familiale, en particulier pour les populations les plus défavorisées, dans les programmes de développement et d'action humanitaire (conformément aux produits 1 et 2 du plan stratégique).*

20. Le FNUAP contribuera au renforcement des compétences des institutions nationales et infranationales pour mettre en œuvre des cadres et des programmes juridiques, politiques et institutionnels pour l'accès et la couverture des services de planification familiale et soutiendra l'assurance des méthodes. Le FNUAP s'appuiera sur les enseignements tirés de l'accord de cofinancement avec le ministère de la Santé.

21. Les interventions clés - plaidoyer et dialogue politique, développement des compétences, coordination et partenariats, gestion des connaissances et prestation de services (le cas échéant) - visent à : (a) augmenter le financement pour assurer la disponibilité continue de l'ensemble des méthodes contraceptives sur le terrain, en donnant la priorité à l'accès aux méthodes réversibles à longue durée d'action et à la contraception d'urgence pour les adolescents, les personnes vivant dans les zones rurales et les femmes indigènes, les femmes en situation d'extrême pauvreté et les migrants ; (b) renforcer la coordination interinstitutionnelle pour la mise en œuvre et l'extension effective de la stratégie nationale de prévention de la grossesse chez les filles et les adolescentes (ENIPENA) au niveau

national ; (c) renforcer les compétences des institutions et des organisations de la société civile pour la gestion de l'information et le conseil adéquat sur les services de santé sexuelle et reproductive et les méthodes modernes de contraception, en particulier dans les territoires et chez les populations présentant des inégalités importantes, y compris dans les contextes humanitaires ; (c) renforcer la gestion logistique et le système d'information pour les fournitures de santé sexuelle et reproductive par (i) la production de données factuelles sur les interventions les plus rentables et les plus accessibles ; (ii) des stratégies de distribution géographique pour répondre aux inégalités territoriales et de groupe ; (iii) le développement d'innovations technologiques et de gestion ; (iv) le développement des compétences du personnel de santé pour rendre les processus d'approvisionnement plus efficaces ; et (v) le suivi de la disponibilité des fournitures dans les hôpitaux et les unités de santé.

22. *Produit 2 (produit commun FNUAP) : évolution et données démographiques. Les institutions publiques ont renforcé leurs compétences et leurs capacités techniques pour consolider le système statistique national, qui facilite l'accès à des données et à des informations ventilées, opportunes et de qualité, permettant d'intégrer la dynamique démographique dans les politiques et les programmes de développement, en particulier ceux qui concernent les populations en situation de vulnérabilité (conformément au produit 4 du plan stratégique).*

23. Le FNUAP promouvra une culture de l'intelligence statistique et démographique pour guider des politiques et les programmes fondés sur des preuves, en coopération avec le ministère de l'Economie, la Direction Générale des Statistiques et du Recensement et d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, et contribuera à UNinfo. Le programme contribuera à rendre visible la situation des groupes les plus laissés pour compte, notamment les femmes et les adolescents des zones rurales, les personnes handicapées et les populations indigènes ; il garantira une approche interculturelle et intersectionnelle dans toutes les interventions. Il soutiendra également la mise en œuvre des engagements volontaires nationaux de la CIPD+25 concernant le développement durable, la garantie des droits humains, y compris la santé et les droits sexuels et reproductifs, et les progrès de l'agenda démographique.

24. Les principales interventions - plaidoyer et dialogue politique, développement des compétences, coordination et partenariats, gestion des connaissances et innovation - visent à (a) assurer la prise en compte de la dynamique démographique et de la population et de ses liens avec des questions telles que les migrations et le changement climatique dans les stratégies et politiques de développement et de population ; (b) promouvoir l'utilisation de moyens innovants, numériques et accessibles pour diffuser des données factuelles sur les transitions démographiques et les progrès des trois résultats transformateurs ; (c) soutenir la phase de conception, de préparation et de mise en œuvre du recensement de la population et des logements et d'autres sources d'information ; (d) soutenir le renforcement et la modernisation du système statistique national, en tirant parti de la coopération technique Sud-Sud ; (e) renforcer les compétences des opérateurs de données aux niveaux national et local pour produire et analyser des informations ventilées (sur des stratificateurs clés, tels que l'ethnicité, l'âge, le genre et le statut) sur la base d'enquêtes et de dossiers administratifs, dans des programmes de développement et d'aide humanitaire ; (f) renforcer les compétences des organisations de la société civile, en partenariat avec les universités, en matière de plaidoyer fondé sur des données factuelles ; et g) renforcer les mécanismes de surveillance et de suivi des organisations gouvernementales et non gouvernementales concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et des objectifs de la CIPD (Consensus de Montevideo et engagements volontaires de la CIPD+25).

B. Décès maternels évitables

25. *Produit 3 (spécifique au FNUAP) : politiques et services. D'ici 2026, les institutions, les organisations et les communautés auront renforcé leurs compétences pour promouvoir et mettre en œuvre des politiques, des plans, des programmes et des mécanismes de responsabilisation visant à réduire la mortalité maternelle évitable, en répondant aux*

besoins des territoires et des populations les plus oubliées (alignement sur les produits 1 et 2 du plan stratégique).

26. Ce produit contribuera au résultat 2 du plan stratégique et au résultat 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (bien-être social) en soutenant la conception et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mécanismes de responsabilisation pour assurer un accès équitable à des services de santé maternelle de haute qualité et inclusifs pour les femmes, les adolescents et les jeunes, en particulier dans les zones rurales et pauvres, dans le cadre d'un ensemble complet de services de santé sexuelle et reproductive.

27. Les interventions clés - plaidoyer et dialogue politique, développement des compétences, coordination et partenariats, gestion des connaissances et prestation de services (le cas échéant) - visent à (a) assurer la mise à jour et la mise en œuvre des réglementations sur la santé sexuelle et reproductive, en mettant l'accent sur la prévention de la mortalité maternelle et l'accès équitable à des services de qualité pour les femmes et les adolescents les plus délaissés, tels que les personnes handicapées, les populations rurales et indigènes et les plus pauvres ; (b) promouvoir l'utilisation d'interventions innovantes et fondées sur des données probantes pour élargir l'accès, la couverture et la qualité des services de soins obstétricaux essentiels et néonataux dans le réseau de service public en utilisant des outils numériques ; (c) assurer l'adaptation et la mise en œuvre de mécanismes nationaux, locaux et communautaires pour l'amélioration continue de la qualité des services de santé pré-conceptionnelle, maternelle, sexuelle et reproductive ; (d) renforcer les compétences des prestataires de santé en matière de soins prénatals, d'accouchement respectueux, de soins post-avortement et de réponse aux violences sexuelles sur le territoire ; (e) renforcer les mécanismes locaux de responsabilité avec la participation de la société civile et des utilisateurs des services ; et (f) renforcer les capacités nationales et locales pour assurer la résilience et la continuité des services de santé sexuelle et reproductive dans les contextes humanitaires.

C. Pratiques néfastes et violence sexiste

28. Le programme contribuera au résultat 3 du plan stratégique ainsi qu'aux résultats 1, 6 et 7 du Produit commun du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et en particulier au résultat 2 (égalité des genres), par une approche holistique (prévention, soins, réparation) et écologique (individu, familles, communautés, institutions, lois) des pratiques néfastes et de la violence sexiste. Le FNUAP recherchera de nouvelles modalités de financement et de partenariat avec un grand nombre d'acteurs gouvernementaux nationaux et infranationaux, diverses organisations de la société civile et communautaires, les médias et le secteur privé, ainsi que d'autres organisations des Nations Unies, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'Initiative Spotlight, du Programme conjoint sur les services essentiels, des Normes minimales interinstitutions pour la programmation des violences basées sur le genre dans les situations d'urgence et du Programme interinstitutions sur le mariage des enfants et les concubinages précoces, entre autres.

29. *Produit 4 (Produit commun du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) : Les institutions publiques sélectionnées ont renforcé leurs compétences en matière de conception, d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques, de cadres réglementaires et de stratégies dotées d'un budget pour prévenir la violence basée sur le genre et le féminicide, la violence à l'encontre des enfants, en accordant une attention particulière aux victimes, en garantissant l'accès aux services d'attention essentiels, leur disponibilité et leur qualité, en fonction du cycle de vie et du type de population (conformément aux produits 1 et 2 du plan stratégique).*

30. Les principales interventions - sensibilisation et dialogue politique, développement des compétences, coordination et partenariats, gestion des connaissances et prestation de services (le cas échéant) - visent à (a) garantir un budget adéquat pour la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques promouvant l'égalité et la non-discrimination et une vie exempte de

violence basée sur le genre ; (b) renforcer les compétences pour la fourniture d'un ensemble de services essentiels aux survivantes de violences basées sur le genre (en particulier les personnes handicapées, les indigènes, les personnes vivant dans les zones rurales et les migrants), y compris les échanges nationaux et régionaux et la coopération Sud-Sud ; (c) promouvoir la mise en œuvre d'une réponse globale et d'un programme de réparation pour les familles des victimes de féminicides ; (d) renforcer la réponse multisectorielle, en mettant l'accent sur les survivants de la violence sexuelle, en particulier les filles et les adolescentes victimes de grossesses forcées ; (e) générer des informations et des données de haute qualité sur la violence basée sur le genre, ainsi que des connaissances sur les causes et les effets ; (f) promouvoir l'utilisation de modalités à distance et numériques pour accéder aux services de manière continue et adéquate, en encourageant les partenariats avec le secteur privé ; (g) renforcer les compétences de la société civile et des utilisateurs pour contrôler la qualité des services de lutte contre la violence basée sur le genre dans les programmes de développement et d'action humanitaire ; et (h) renforcer les compétences des membres du sous-secteur en charge de la lutte contre la violence basée sur le genre pour garantir la continuité des services dans les crises humanitaires, y compris les effets du changement climatique.

31. *Produit 5 (Produit commun du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable). Certaines institutions publiques et privées et organisations de la société civile ont renforcé leurs compétences en matière d'harmonisation, de coordination multisectorielle, de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, des cadres réglementaires et des stratégies visant à modifier les normes, les connaissances, les attitudes et les pratiques afin d'éliminer les stéréotypes liés au genre et les différentes formes de discrimination intersectionnelles (conformément au produit 3 du plan stratégique).*

32. Les interventions clés - plaidoyer et dialogue politique, développement des compétences, coordination et partenariats, gestion des connaissances - visent à (a) promouvoir des alliances et des plates-formes stratégiques (avec le gouvernement, la société civile, les médias, les universités, le secteur privé, les organisations des Nations unies) pour la sensibilisation et la communication en vue d'un changement de comportement sur la tolérance zéro à l'égard des pratiques néfastes et de la violence sexiste (notamment les concubinages précoces et les grossesses chez les adolescentes) ; (b) renforcer les initiatives nationales et locales pour la promotion de masculinités positives et non violentes, de paternités responsables et dispensatrices de soins ; (c) instaurer un dialogue fondé sur des données factuelles avec divers acteurs nationaux et locaux afin de promouvoir des stratégies efficaces et novatrices de transformation du genre pour la prévention de la violence sexiste ; et (d) renforcer les compétences des organisations de la société civile en matière de surveillance des droits humains, de l'égalité des genres et de la violence sexiste.

33. *Produit 6 (du FNUAP) : adolescence et jeunesse. D'ici 2026, les adolescents et les jeunes, en particulier les femmes et les adolescentes, auront renforcé leurs compétences et leurs possibilités de prévenir les grossesses non planifiées et de garantir leur autonomie corporelle, leur leadership et leur participation (aligné sur le produit 6 du plan stratégique).*

34. Les interventions clés - plaidoyer et dialogue politique, développement des compétences, coordination et partenariats, gestion des connaissances et prestation de services (le cas échéant) - visent à (a) renforcer les compétences institutionnelles pour la mise en œuvre de programmes complets d'éducation sexuelle, fondés sur des normes internationales, pour les environnements scolaires et extrascolaires, ciblant les adolescents et les jeunes les plus exclus, y compris les enfants et les jeunes handicapés ou les groupes à risque ; (b) renforcer et étendre le modèle municipal transformateur de genre pour l'autonomie des filles et la prévention contre la grossesse (y compris la deuxième grossesse) et le concubinage précoce des adolescents dans les territoires prioritaires ; (c) soutenir la conception de solutions innovantes, utilisant les technologies de l'information et de la communication, pour apporter aux adolescents et aux jeunes des informations sur les droits sexuels et reproductifs et sur la violence basée sur le genre ; (d) renforcer les compétences des organisations d'adolescents et de jeunes, en particulier des groupes les plus laissés pour compte (dans les

zones rurales et les plus pauvres), en vue d'une participation et d'un leadership efficace dans la promotion de l'égalité des genres, des droits humains, du développement durable et de la consolidation de la paix ; et (e) soutenir l'expansion territoriale des services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescents et les jeunes.

III. Gestion du programme et des risques

35. Le programme proposé sera mis en œuvre par des partenaires d'exécution et d'autres parties prenantes, en coordination avec l'Agence de coopération internationale du Salvador. Le bureau de pays soutiendra l'utilisation d'une approche harmonisée des transferts de fonds pour gérer le risque financier de manière coordonnée avec les autres organisations des Nations Unies.

36. Le FNUAP a identifié les principaux risques suivants : (a) les impacts socio-économiques des crises humanitaires, notamment les catastrophes liées au changement climatique et la pandémie de COVID-19 ; (b) la persistance d'opinions sociales et politiques conservatrices sur les droits sexuels et reproductifs, l'éducation sexuelle complète, l'égalité des genres et les droits des LGTBIQ+ ; (c) l'allocation insuffisante de ressources pour le recensement de la population et des logements et d'autres sources statistiques clés ; (d) l'intégration limitée des caractéristiques démographiques, des structures de la population et des inégalités structurelles dans les politiques publiques ; (e) le soutien politique et financier insuffisant pour promouvoir l'accélération des trois résultats transformateurs ; et (f) l'impact de l'insécurité des citoyens sur le programme aux niveaux national et communautaire, limitant l'accès aux droits des populations les plus laissées pour compte.

37. Le FNUAP adoptera les stratégies suivantes d'atténuation des risques : (a) soutenir la résilience des systèmes de santé et de protection et plaider en faveur de l'intégration des questions de santé sexuelle et reproductive et de violence basée sur le genre dans les interventions et les plans humanitaires ; (b) favoriser les partenariats pour générer des actions de sensibilisation fondées sur des données probantes et contrer les groupes qui s'opposent à l'égalité et aux droits ; (c) promouvoir le dialogue avec les autorités de haut niveau pour le repositionnement et le financement des trois résultats transformateurs, des engagements volontaires nationaux de la CIPD+25 et du Consensus de Montevideo, ainsi que du recensement de la population ; (d) promouvoir l'articulation interinstitutionnelle en faveur des politiques et stratégies publiques pour les groupes les plus laissés pour compte, en particulier les personnes les plus pauvres, les personnes issues des zones rurales, les personnes handicapées, les populations indigènes, les personnes d'origine africaine, les personnes LGTBQ+ ; (e) renforcer les compétences des organisations de la société civile en matière de promotion des droits et de l'égalité ; (f) élaborer une stratégie ambitieuse mais prudente de mobilisation des ressources et de partenariat ; et (g) effectuer régulièrement des analyses environnementales afin d'identifier les risques et d'élaborer des mesures d'urgence et d'atténuation opportunes.

38. Le FNUAP consolidera les accords de coopération en cours tout en tirant parti des possibilités de partenariats nouveaux et innovants et d'accords de cofinancement avec le gouvernement et les donateurs traditionnels et non traditionnels, y compris les Salvadoriens à l'étranger. À cette fin, elle lancera des initiatives ou des plates-formes de partenariat autour des questions clés du programme national. Elle participera à des initiatives interinstitutionnelles dans le cadre des mécanismes mondiaux des Nations unies et fera participer le pays à des projets régionaux et mondiaux pertinents et à des possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire. Le FNUAP mobilisera des ressources pour la réponse humanitaire dans les domaines de son mandat en tant que membre de l'équipe humanitaire de pays.

39. La structure technique et programmatique du bureau national sera renforcée afin d'atteindre les résultats du programme et d'appliquer le principe de « ne laisser personne de côté » dans les trois résultats transformateurs. Le personnel du bureau de pays travaillera au sein de trois équipes principales complémentaires et intégrées : technique (responsable des résultats du programme et de l'assistance technique) ; opérations (responsable de l'exécution

financière), et accélérateur (responsable de la promotion des stratégies transversales et des partenariats).

40. Le présent descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

41. Le FNUAP, le ministère des Affaires étrangères et l'Agence de coopération internationale du Salvador superviseront la mise en œuvre du programme et tiendront des réunions périodiques de coordination et de suivi du programme.

42. Le FNUAP fera partie du groupe de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et contribuera aux rapports annuels et à l'évaluation finale. Il soutiendra également les efforts de l'équipe de pays des Nations Unies dans le contrôle de la mise en œuvre du principe « ne laisser personne pour compte » par le développement de données et d'indicateurs ventilés.

43. Le FNUAP préparera un plan de suivi et d'évaluation du programme de pays. En coopération avec les partenaires, la gestion axée sur les résultats sera appliquée à l'ensemble du programme, en développant une base de référence pour tous les indicateurs, en utilisant les données et les éléments factuels qui guideront les interventions et en établissant des mécanismes périodiques d'apprentissage et de responsabilisation. Des évaluations à mi-parcours et finales seront réalisées, ainsi que des évaluations des projets mis en œuvre avec les ressources mobilisées afin d'identifier les leçons apprises et de documenter les bonnes pratiques.

44. Le FNUAP, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, contribuera à renforcer les compétences du Conseil national pour le développement durable et d'autres entités pertinentes pour suivre et rendre compte des engagements nationaux envers l'Agenda 2030, le Consensus de Montevideo, les engagements de la CIPD+25 et l'Examen périodique universel, entre autres traités et instruments internationaux sur les droits humains.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE SALVADOR (2022-2026)

PRIORITÉ NATIONALE : Plan de développement, de protection et d'inclusion sociale 2019-2024 / Résultat intermédiaire 6.6				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, les personnes, en particulier celles en situation de plus grande vulnérabilité et d'exclusion, auront un accès équitable à l'éducation, à la santé, aux services sociaux et à un système généralisé de protection sociale, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et des inégalités dans toutes leurs manifestations.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Besoins non satisfaits en matière de planification familiale.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Demande de planification familiale non satisfaite <i>Niveau de référence : 11 % (2020) ;</i> <i>Niveau cible : 8 % (2026)</i> 	Produit 1. (du FNUAP) : politiques et services. D'ici 2026, les institutions et les communautés auront renforcé leurs compétences pour promouvoir et mettre en œuvre des politiques, des plans et des protocoles, ainsi que des mécanismes de responsabilisation, dotés d'un financement adéquat, en vue d'une couverture et d'un accès universels aux informations et aux services de santé sexuelle et reproductive, en mettant l'accent sur la planification familiale, en particulier pour les populations les plus défavorisées, dans les programmes de développement et d'action humanitaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Budget annuel exécuté par le Ministère de la Santé pour l'achat de méthodes contraceptives (en millions de dollars) <i>Niveau de référence : 1,9 (2020) ; Niveau cible : 2,2 (2026)</i> • Nombre d'établissements de santé offrant des services de contraception, dont des méthodes à longue durée d'action, aux femmes, aux adolescentes et aux jeunes, y compris aux personnes les plus laissées pour compte (handicapées, migrantes, rurales et les plus pauvres). <i>Niveau de référence : 30 (2020) ; Niveau cible : 130 (2026)</i> • Pourcentage d'utilisatrices actives de méthodes contraceptives réversibles à longue durée d'action (implants et DIU) par rapport au total des femmes, des jeunes et des adolescentes, y compris celles en situation d'extrême pauvreté, appartenant à des populations en situation de plus grande vulnérabilité, dans les municipalités soutenues par le FNUAP. <i>Niveau de référence : 14 % (national) ; Objectif : 20 %.</i> 	Institutions de santé ; Institut de la jeunesse ; institutions de protection de l'enfance ; Assemblée législative ; société civile et organisations communautaires ; organisations des Nations unies.	3,1 millions de dollars (0,6 million provenant de ressources ordinaires et 2,5 millions d'autres ressources)
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'indicateurs de développement durable produits au niveau national avec une ventilation complète si cela est pertinent pour le niveau cible, 	Produit 2. (FNUAP, Produit commun). Évolution et données démographiques. Les institutions publiques ont renforcé leurs compétences et leurs capacités techniques pour consolider le système statistique national, qui facilite l'accès à des données et à des	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils statistiques qui incluent des données ventilées en appliquant des stratificateurs clés, générés avec le soutien du FNUAP, y compris dans les situations humanitaires. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 2</i> • Nombre d'organisations nationales qui participent aux actions de suivi du Programme d'action de la CIPD et aux engagements volontaires du Sommet de Nairobi de 	Département des statistiques et du recensement ; vice-présidence ; ministère de l'économie ; ministère de l'éducation ; ministère des affaires étrangères ; agence de coopération	1,2 million de dollars (0,6 million provenant de ressources ordinaires et 0,6 million d'autres ressources)

selon les Principes fondamentaux des statistiques officielles <i>Niveau de référence : 42 (2017) ; Niveau cible : 47 (2026)</i>	informations ventilées, opportunes et de qualité, permettant d'intégrer la dynamique démographique dans les politiques et les programmes de développement, en particulier ceux qui concernent les populations en situation de vulnérabilité.	la CIPD+25. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 3</i> • Nombre de produits de connaissance qui génèrent des informations sur les trois résultats transformateurs et la dynamique démographique produite, y compris l'analyse de la situation de la population, en mettant l'accent sur ceux qui sont le plus laissés pour compte (les jeunes, les personnes âgées, les handicapés et les populations indigènes), avec le soutien du FNUAP. <i>Niveau de référence : 1 ; Niveau cible : 5</i>	internationale du Salvador ; bureaux municipaux ; universités ; organisations des Nations unies ; organisations de la société civile.	
PRIORITÉ NATIONALE : Plan de développement, de protection et d'inclusion sociale R5.3 et Politique nationale de soutien au développement de la petite enfance R1.2				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, les personnes, en particulier celles en situation de plus grande vulnérabilité et d'exclusion, auront un accès équitable à l'éducation, à la santé, aux services sociaux et à un système généralisé de protection sociale, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle et des inégalités dans toutes leurs manifestations.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Décès maternels évitables				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> • Taux de mortalité maternelle : <i>Niveau de référence : 41,76 pour 100 000 (2020) ; Niveau cible : 36 pour 100 000 naissances vivantes (2026)</i>	Produit 3. (du FNUAP) D'ici 2026, les institutions, les organisations et les communautés auront renforcé leurs compétences pour promouvoir et mettre en œuvre des politiques, des plans, des programmes et des mécanismes de responsabilisation visant à réduire la mortalité maternelle évitable, en répondant aux besoins des territoires et des populations les plus oubliées.	• Pourcentage d'établissements qui garantissent l'ensemble des services de santé sexuelle et reproductive, y compris la fourniture de moyens pour l'attention à la santé maternelle et périnatale et la gestion des complications obstétricales. <i>Niveau de référence : 49 % ; Niveau cible : 85 %</i> • Nombre de plans municipaux d'intervention humanitaire qui intègrent le dispositif minimum d'urgence en cas d'urgence dans les municipalités soutenues par le FNUAP. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 10</i> • Nombre de règlements qui adaptent les services de santé sexuelle et reproductive aux besoins des adolescents, des populations indigènes, des personnes vivant dans les zones rurales, des personnes handicapées, des LGTBIQ+, des personnes en situation de mobilité humaine et des personnes en situation d'extrême pauvreté. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 5</i> • Nombre de services dans les municipalités soutenues par le FNUAP qui collectent des données et évaluent la satisfaction concernant les soins maternels respectueux	Ministère de la santé, Conseil pour l'inclusion des personnes handicapées, Bureau de la Première Dame, Comité ENIPENA, Assemblée législative, organisations des Nations unies, organisations de la société civile.	1,4 million de dollars (0,8 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,6 million d'autres ressources)

		et les soins obstétricaux et néonataux essentiels dans le cadre de la plateforme de qualité des services du ministère de la santé. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 20)</i>		
PRIORITÉ NATIONALE : Plan de développement, de protection et d'inclusion sociale R6				
RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, toutes les personnes, en particulier celles qui se trouvent dans une situation de plus grande vulnérabilité, principalement en raison des inégalités entre les genres, auront renforcé leur participation et leur inclusion dans la sphère politique, sociale et économique et exerceront plus pleinement leur droit à une vie sans violence ni discrimination.				
RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Pratiques néfastes et violence sexiste.				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits	Contributions des partenaires	Ressources (à titre indicatif)
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes et de jeunes filles ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois <i>Niveau de référence : violence sexuelle : 1,7 % (2017) ; Niveau cible : 1,2 % (2026)</i> Pourcentage d'institutions publiques qui mettent en œuvre des mandats spécifiques pour promouvoir l'accès des femmes à une vie sans violence. <i>Niveau de référence : 71,4 % (2020) ; Niveau cible : 100 % (2026)</i> 	Produit 4. Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, produit commun (Politiques et services). Les institutions publiques sélectionnées ont renforcé leurs compétences en matière de conception, d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques, de cadres réglementaires et de stratégies dotées d'un budget pour prévenir la violence basée sur le genre et le féminicide, la violence à l'encontre des enfants, en accordant une attention particulière aux victimes, en garantissant l'accès aux services d'attention essentiels, leur disponibilité et leur qualité, en fonction du cycle de vie et du type de population.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes, d'adolescentes et de jeunes (ventilées selon les principaux critères) qui bénéficient de services d'attention essentiels pour les violences basées sur le genre dans les municipalités bénéficiant d'interventions du FNUAP, avec une attention particulière pour les filles et les adolescentes, les migrantes et les rapatriées et les femmes handicapées. <i>Niveau de référence : Non ; Niveau cible : 1 500</i> Nombre de plans nationaux de réponse humanitaire qui intègrent une approche des VBG centrée sur les survivantes, avec le soutien du FNUAP <i>Niveau de référence : 1 ; Niveau cible : 6</i> Nombre de prestataires de services formés à la réponse multisectorielle aux violences basées sur le genre selon les normes internationales avec le soutien du FNUAP. <i>Niveau de référence : 800 ; Niveau cible : 4 000</i> 	Institut pour le développement des femmes ; ministère de l'éducation ; ministère de la santé ; institut de la jeunesse ; institutions de protection de l'enfance ; institutions judiciaires ; ministère du développement local ; système national de protection civile ; bureau du médiateur ; organisations de la société civile ; organisations des Nations unies.	1,6 million de dollars (0,6 million provenant de ressources ordinaires et 1,0 million d'autres ressources)
<u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u>	Produit 5. (Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable) produit commun. Certaines institutions publiques et	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'initiatives nationales et locales promues pour éliminer les réglementations, stéréotypes et pratiques sociales et de genre discriminatoires, ainsi que la violence de genre et les pratiques néfastes. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 8</i> 	Institut de la jeunesse, ministère de la Culture, universités, médias, organisations	1,6 million de dollars (0,6 million provenant de ressources ordinaires et

<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'institutions publiques qui mettent en œuvre au moins deux instruments des politiques d'égalité et d'éradication de la discrimination. <i>Niveau de référence : 64,4 (2019) ; Niveau cible : 70 (2026)</i> • Taux de fécondité des adolescentes âgées de 15 à 19 ans <i>Niveau de référence : 48,04 (2019) ; Niveau cible : 43,04 (2026)</i> • Pourcentage de filles et d'adolescentes âgées de 12 à 17 ans qui sont ou ont été en couple ou mariées <i>Niveau de référence : rural : 61,6 % ; urbain : 38,4 % (2019) ; Niveau cible : rural : 56 % ; urbain : 33 % (2026)</i> 	<p>privées et organisations de la société civile ont renforcé leurs compétences en matière d'harmonisation, de coordination multisectorielle, de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, des cadres réglementaires et des stratégies visant à modifier les normes, les connaissances, les attitudes et les pratiques afin d'éliminer les stéréotypes liés au genre et les différentes formes de discrimination intersectionnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organisations, de réseaux et de coalitions menant un plaidoyer actif pour l'atteinte de résultats transformateurs avec le soutien du FNUAP. <i>Niveau de référence : 0 ; Niveau cible : 3</i> • Nombre d'initiatives de renforcement des compétences destinées aux OSC de femmes (en mettant l'accent sur les organisations de base, les indigènes, les femmes handicapées, les migrants et les populations rurales) pour le suivi des droits humains et la promotion de l'égalité et de la non-discrimination, soutenues par le FNUAP. <i>Niveau de référence : 1 ; Niveau cible : 3</i> 	<p>culturelles et confessionnelles.</p>	<p>1,0 million d'autres ressources)</p>
<p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de fécondité des adolescentes âgées de 15 à 19 ans <i>Niveau de référence : 48,04 (2019) ; Niveau cible : 43,04 (2026)</i> • Pourcentage de filles et d'adolescentes âgées de 12 à 17 ans qui sont ou ont été en couple ou mariées <i>Niveau de référence : rural : 61,6 % ; urbain : 38,4 % (2019) ; Niveau cible : rural : 56 % ; urbain : 33 % (2026)</i> 	<p>Produit 6. (du FNUAP) D'ici 2026, les adolescents et les jeunes, en particulier les femmes et les adolescentes, auront renforcé leurs compétences et leurs possibilités de prévenir les grossesses non planifiées et de garantir leur autonomie corporelle, leur leadership et leur participation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'établissements de santé qui appliquent des normes pour l'attention des adolescentes <i>Niveau de référence : 30 ; Niveau cible : 150</i> • Nombre d'étudiants qui reçoivent une éducation sexuelle complète conforme aux normes internationales avec le soutien du FNUAP, axé sur les indigènes, les handicapés, les migrants, les ruraux, les enfants et les adolescents. <i>Niveau de référence : 13 380 ; Niveau cible : 25 020</i> • Nombre de filles en situation de vulnérabilité qui ont accès à des programmes favorisant leur autonomie corporelle et leurs compétences pour la vie avec le soutien du FNUAP. <i>Niveau de référence : 398 ; Niveau cible : 6 645</i> • Nombre de municipalités qui mettent en œuvre le modèle de prévention de la grossesse chez les adolescentes dans le cadre de l'ENIPENA avec le soutien du FNUAP. <i>Niveau de référence : 10 ; Niveau cible : 20</i> 	<p>Ministère de la santé ; ministère de l'Éducation ; des Sciences et des Technologies ; Institut de la jeunesse ; institutions de protection de l'enfance ; organisations de la société civile et organisations communautaires ; organisations des Nations unies ; coopération internationale.</p>	<p>4 millions de dollars (0,6 million provenant de ressources ordinaires et 3,4 millions d'autres ressources)</p> <p>0,2 million de dollars : Coordination du programme et assistance</p>